



SOMMAIRE :

- Les Femmes d'Artisan en chiffres
- Edito de la Responsable de la Section
- Votre métier :
 - Gestion économique et financière
 - Administration et secrétariat
 - Commercial et relations extérieures
- Construire Demain
- Mutuelle ViaSanté
- Rénovation énergétique : le décret
- Feuille à part
- Sensibilisation GEAB
- Invitation réunion

Les femmes d'artisan en chiffres



85 000 femmes sont salariées dans les entreprises artisanales du bâtiment qui concentrent ainsi 65 % des effectifs féminins de la branche



Entre 1999 et 2009, l'effectif salarié féminin du bâtiment a augmenté de 45 %

51 % d'augmentation dans les entreprises de moins de 20 salariés \equiv **65 %** de l'effectif féminin en 2009

34 % d'augmentation dans les entreprises de 20 salariés et plus



Répartition par activités de l'effectif salarié féminin des entreprises de moins de 20 salariés



Source : UNEDIC au 31/12/2009

Edito

Au sein de la CAPEB Aveyron, une Commission Départementale des Femmes d'Artisans (CDFA) assure un service de proximité auprès des conjoints d'artisans.

Elle répond aux besoins des conjoints d'artisans du bâtiment, elle défend leurs intérêts, elle organise des réunions d'informations sur les droits et responsabilités du conjoint, son statut, la gestion de l'entreprise, ... elle valorise leur rôle dans l'entreprise.

La CDFA permet aussi aux conjointes d'artisans et artisans de suivre des formations, de se tenir informés sur toutes les réglementations incombant aux entreprises artisanales, quelque soit leur régime fiscal.

Pour recevoir des informations ou prendre contact avec votre Commission Départementale des Femmes d'Artisans, contactez-nous !



Muriel MAZARS - Responsable CDFA : 06.18.00.59.78.

**ATTENTION
UN JOUR ÇA
VA PETER !**

VOTRE METIER :

Accompagner votre conjoint dans la gestion d'une entreprise artisanale du bâtiment

Gestion économique et financière

COMPTABILITÉ COURANTE

- Compréhension du vocabulaire courant de la comptabilité
- Saisie des écritures courantes (achat, ventes, trésorerie)
- Lecture et compréhension du bilan et du compte de résultat

RENTABILITÉ

- Compréhension des mécanismes de charges fixes et variables
- Calcul du seuil de rentabilité et du chiffre d'affaires minimum à atteindre
- Détermination du taux horaire de l'entreprise artisanale du bâtiment
- Application des notions à un ouvrage

ANALYSE FINANCIÈRE

- Compréhension de la situation financière de l'entreprise
- Identification des pistes d'améliorations
- Détermination des forces et faiblesses de l'entreprise

GESTION DE LA TRÉSORERIE

- Suivi les encaissements et des décaissements
- Optimisation de la trésorerie
- Analyse des situations de trésorerie et des pistes d'améliorations
- Connaissance des outils bancaires

STATUT JURIDIQUE

- Connaissance des principales formes juridiques
- Différenciation entre Entreprise Individuelle et Société
- Connaissance des principes de fonctionnement des sociétés (responsabilités, associés, gérants, assemblées, ...)

BUDGÉTISATION ET TABLEAUX DE BORD

- Conception et mise à jour de tableaux de bord et de budgets
- Identification des données nécessaires à la conception et au suivi des budgets
- Conception et mise en œuvre d'outils de suivi de chantiers

FISCALITÉ

- Connaissance des régimes fiscaux en vigueur
- Maîtrise des différents modes d'imposition des bénéficiaires
- Connaissance des mécanismes de TVA (exigibilité, taux, principes de paiement)

SECRÉTARIAT ET OUTILS BUREAUTIQUES

- Conception et analyse des différents documents
- Utilisation des outils bureautiques courants
- Classement et archivage des documents dans l'entreprise

LOGICIEL DEVIS / FACTURES

- Utilisation d'un logiciel de devis et de facturation adapté à une entreprise du bâtiment
- Utilisation des bibliothèques (ouvrages, articles, ...)
- Maîtrise des fonctions de personnalisation du logiciel (en-têtes, pieds de page...)

COMPTABILITÉ INFORMATIQUE

- Utilisation d'un logiciel informatique de comptabilité pour la saisie courante
- Édition des documents usuels
- Maîtrise des rapprochements bancaires et lettrages

Administration et secrétariat

Commercial et relations extérieures

CONTRACTUALISATION

- Connaissance des bases juridiques régissant les relations contractuelles avec les clients de l'entreprise du bâtiment
- Mise en œuvre des contrats adaptés aux besoins de l'entreprise

COMMUNICATION

- Maîtrise des principaux outils de communication utilisables dans une entreprise artisanale du bâtiment
- Capacité à mettre en œuvre un plan d'actions commerciales

ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

- Connaissance des partenaires institutionnels de l'entreprise (RSI, caisse des congés payés, chambres,...)



S.A.S Construire Demain

7, rue Font Del Mar 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

Tel : 05.63.81.17.77-Fax : 05.63.81.17.78 - contact@construire-demain.fr

Prévoyance des Conjointes d'Artisans



ViaSanté
MUTUELLE

VOTRE SANTE A DE L'AVENIR



Rénovation énergétique : le décret sur l'éco-conditionnalité des aides est publié au JO

Attendu par les entreprises du bâtiment, Sylvia Pinel et Ségolène Royal ont publié le décret précisant la qualification des entreprises RGE qui pourront faire bénéficier leurs clients de l'Eco-PTZ en septembre et du CIDD en janvier 2015.

Les ministres de l'Ecologie Ségolène Royal et du Logement Sylvia Pinel ont signé le 16 juillet le [décret](#) qui conditionne les aides publiques à la rénovation énergétique au recours à des entreprises de travaux qualifiées "Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)". Le texte a été publié ce vendredi 18 juillet au Journal Officiel.

A compter du [1er septembre 2014](#), seuls les professionnels qualifiés RGE correspondant à leur activité pourront faire bénéficier leurs clients de l'[éco-prêt à taux zéro \(Eco-PTZ\)](#) pour les logements individuels et les copropriétés, ont confirmé les ministres dans un communiqué commun.

Eco-PTZ : simplification des procédures bancaires

Annoncé le 18 juin par Mme Royal, lors de la présentation du [projet de loi sur la transition énergétique](#), le gouvernement veut faciliter la distribution des Eco-PTZ, en simplifiant les procédures bancaires afin de passer de 30.000 à 100.000 prêts distribués par an. Jusque-là, les banques devaient assumer la responsabilité de la conformité des travaux, sans disposer forcément des compétences techniques pour le faire. De ce fait, elles se montraient frileuses pour délivrer les Eco-PTZ. Le gouvernement a introduit dans le [projet de loi de finances rectificatif 2014](#) un amendement visant à organiser le transfert de cette responsabilité vers les professionnels RGE. La loi de finances pour 2014 plafonne à 30.000 euros les prêts de l'Eco-PTZ, remboursables entre 10 et 15 ans.

A partir du 1^{er} janvier 2015, les particuliers devront également faire appel à des professionnels qualifiés RGE pour bénéficier du [crédit d'impôt développement durable \(CIDD\)](#). Du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015, un allègement fiscal pour les ménages réalisant des travaux de rénovation sera fixé à un taux unique de 30%, dans la limite de 8.000 euros pour une personne seule et 16.000 euros pour un couple.

Les travaux éligibles aux aides

Les travaux éligibles à l'Eco-PTZ sont l'isolation thermique des toitures, des murs, des parois vitrées et portes, l'installation ou le remplacement de systèmes de chauffage, ou de production d'eau chaude. Concernant le CIDD, sont concernées l'installation d'une chaudière à condensation ou d'une chaudière à micro-génération ; la pose de menuiseries extérieures et volets isolants, de matériaux d'isolation thermique des parois opaques verticales ou inclinées, planchers bas et toitures terrasses ; l'installation d'un équipement de production d'énergie utilisant l'énergie solaire thermique, l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses, l'installation d'une pompe à chaleur, la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques.

Consultez notre site internet : www.capeb-aveyron.fr

Besoins de plus de renseignements ???

N'hésitez pas à contacter la CAPEB AVEYRON : 05.65.42.39.39 - formationcapeb12@wanadoo.fr

Site internet : www.capeb-aveyron.fr